

Conseil Municipal du lundi 12 avril 2021 - 20h00

Compte rendu

L'An deux mil vingt et un, le douze avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.

Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. DEMAY Sébastien, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, M. LEVREL Didier, Mme HUET Audrey, M. PESTEL Sylvain, Mme CRESPEL Cécile, Mme CRESPEL Laurine, M. TOSTIVINT Hervé, M. ALLÉE Christophe.

Absents excusés : Mme BOUILLEROT Céline a donné procuration à Mme ROUAULT Delphine, M. HEUZÉ Fabien, Mme MACÉ-HOREL Monique a donné procuration à M. ALLÉE Christophe, Mme JOSSE Delphine.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 02/04/2021

Secrétaire : Cécile CRESPEL

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Cécile CRESPEL en tant que secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Ajout à l'ordre du jour : Acquisition d'un véhicule pour les services techniques

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 8 mars 2021

- Intervention de M. Charles, Responsable de la Trésorerie : Présentation de la situation financière de la commune de Médréac et des principes d'équilibre des budgets

1. Comptes de gestion 2020
2. Comptes administratifs 2020
3. Affectation des résultats 2020
4. Taux d'imposition 2021
5. Budgets Primitifs 2021
6. Etat des indemnités de fonctions 2020 – annexe au BP 2021
7. Association CSF : Bilan 2020, demande de subvention 2021 et mise en place d'une convention
8. Vote des subventions aux associations 2021
9. Vente d'un tracteur et d'une épareuse
10. Prise de compétence « mobilité » par la communauté de communes St Méen Montauban : Modification des statuts
11. Transfert de la compétence Eclairage (Travaux et maintenance) au SDE 35
12. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
13. Questions diverses
 - Tirage au sort des jurés d'assises

Lecture et approbation du PV de la séance du 8 mars 2021

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance. Le procès verbal de la séance du 8 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Comptes de gestion 2020 (DEL 2021-20)

Monsieur le Maire annonce que les comptes de gestion du trésor public sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans ces termes afin d'approuver les comptes de gestion :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de

gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Monsieur le Maire propose d'approuver les Comptes de Gestion 2020 proposés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

DECLARE à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Comptes Administratifs 2020 (DEL 2021-21)

Monsieur le Maire laisse la présidence du Conseil Municipal au conseiller municipal, doyen d'âge. Les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2020 ainsi que les comptes administratifs 2020 sont présentés.

Compte administratif de la commune

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2019	-	618 046.40 €
Opérations de l'exercice 2020	990 794.27 €	1 628 656.42 €
Totaux	990 794.27 €	2 246 702.82 €
Résultat de clôture du budget 2020	-	1 255 908.55 €

Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2019	568 235.37 €	
Opérations de l'exercice 2020	788 334.08 €	1 261 056.01 €
Totaux	1 356 569.45 €	1 261 056.01 €
Résultat de clôture du budget 2020	95 513.44 €	

Hors de la présence de Mr COLLET, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget commune.

Compte administratif du service assainissement

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2019	-	152 599.26 €
Opérations de l'exercice 2020	57 887.95 €	82 997.55 €
Totaux	57 887.95 €	235 596.81 €
Résultat de clôture du budget 2020	-	177 708.86 €

Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2019		34 290.72 €
Opérations de l'exercice 2020	18 029.29 €	41 681.16 €
Totaux	18 029.29 €	75 971.88 €
Résultat de clôture du budget 2020		57 942.59 €

Hors de la présence de Mr COLLET, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget assainissement.

Compte administratif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2019	-	673.62 €
Opérations de l'exercice 2020	2 503.21 €	2 530.45 €
Totaux	2 503.21 €	3 204.07 €
Résultat de clôture du budget 2020		700.86 €

Pas de section d'investissement

Hors de la présence de Mr COLLET, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget SPANC.

Compte administratif du Lotissement « Le Champ Janaie »

Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2019	3 353.59 €	
Opérations de l'exercice 2020	280 102.10 €	292 744.23 €
Totaux	283 455.69 €	292 744.23 €
Résultat de clôture du budget 2020		9 288.54 €

Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2019		24 890.59 €
Opérations de l'exercice 2020	339 850.64 €	278 266.24 €
Totaux	339 850.64 €	303 156.83 €
Résultat de clôture du budget 2020	36 693.81 €	

Hors de la présence de Mr COLLET, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Lotissement le champ janaie

Affectation des résultats 2020 (DEL 2021-22)

Budget communal :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 du budget communal rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2020 (A)	637 862.15 €
Report à nouveau (B)	618 046.40 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 (A+B)	1 255 908.55 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	-95 513.44 €
---	--------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
36 452.00€	0.00 €	36 452.00 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	131 965.44 €
---	--------------

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose d'affecter au budget communal pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	131 965.44 €
2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 123 943.11€

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter au budget communal pour 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	131 965.44€
2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 123 943.11€

Budget Assainissement :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 du budget assainissement rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2020 (A)	25 109.60 €
Report à nouveau (B)	152 599.26 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020 (A+B)	177 708.86 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	57 942.59 €
---	-------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
0 €	0€	0 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0.00€
---	-------

Conformément à l'instruction comptable M14, Monsieur le Maire propose de ne rien affecter à la section d'investissement (compte 1068)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne rien affecter au budget assainissement pour 2021.

Taux d'imposition 2021 (DEL 2021-23)

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (19.90 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les taux suivants pour 2021 :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit des impôts attendu pour 2021
Taxe foncière bâti	974 400	17,15 % + 19.90% = 37.05 %	361 015
Taxe foncière non bâti	184 800	46,10 %	85 193
		Total	446 208

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les taux d'imposition indiqués ci-dessus pour l'année 2021.

Budgets primitifs 2021 (DEL 2021-24)

L'assemblée délibérante vote le budget au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement (le détail par article pour les dépenses d'investissement est fourni pour information).

Budget Communal

Section de Fonctionnement

Dépenses

		<u>Vote 2021</u>
011	Charges à caractère général	424 825.00 €
012	Charges de personnel	457 750.00 €
014	Atténuation de produits	150.00 €
65	Autres charges de gestion courante	240 011.00 €
66	Charges financières	30 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	750.00 €
68	Dotations aux provisions	2 000.00 €
042	Opérations d'ordre	26 931.17 €
023	Virement à la section d'investissement	<u>1 424 625.94 €</u>
	TOTAL	2 607 043.11 €

Recettes

		<u>Vote 2021</u>
70	Produits des services	85 400.00 €
73	Impôts et taxes	711 500.00 €
74	Dotations, subventions et participations	535 200.00 €
75	Autres produits de gestion courante	150 000.00 €
013	Atténuation de charges	1 000.00 €
002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>1 123 943.11 €</u>
	TOTAL	2 607 043.11 €

Section d'Investissement

Dépenses

		<u>Vote 2021</u>
16	Remboursements emprunts et dettes	413 384.46 €
20	Immobilisations incorporelles	53 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	411 350.00 €
	2111 Terrains nus	101 850.00 €
	2132 Immeubles de rapport	20 000.00 €
	2135 Agencement	8 000.00 €
	2138 Autres constructions	180 000.00 €
	2152 Installations de voirie	3 000.00 €
	2182 Matériel de transport	40 000.00 €
	2183 Matériel informatique et de bureau	20 000.00 €
	2184 Mobilier	16 000.00 €
	2188 Acquisition divers matériels	22 500.00 €
23	Immobilisations en cours	759 701.23 €
	2312 Aménagement de terrains	95 452.00 €
	2313 Constructions	201 249.23 €
	2315 Installations, matériel et outillage techniques	450 000.00 €
27	Autres immobilisations financières	115 073.42 €
041	Opérations d'ordre	160 000.00 €
001	Déficit antérieur reporté	<u>95 513.44 €</u>
	TOTAL	1 995 522.55 €

Recettes

	<u>Vote 2021</u>
10 Dotations, fonds divers, réserves	191 965.44 €
10222 F.C.T.V.A.	50 000.00 €
10226 Taxe aménagement	10 000.00 €
1068 excédents capitalisés	131 965.44 €
13 Subventions et participations	192 000.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 424 625.94 €
040 Opérations d'ordre	26 931.17 €
041 Opérations d'ordre	<u>160 000.00 €</u>
TOTAL	1 995 522.55 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 « COMMUNE »

Budget du service d'Assainissement

Section d'Exploitation

Dépenses

	<u>Vote 2021</u>
011 Charges à caractère général	32 300.00 €
042 Opérations d'ordre	41 700.00 €
023 Virement à la section d'investissement	<u>185 943.67 €</u>
TOTAL	259 943.67 €

Recettes

	<u>Vote 2021</u>
70 Produits des services	76 200.00 €
042 Opérations d'ordre	6 034.81 €
002 Excédent d'exploitation antérieur reporté	<u>177 708.86 €</u>
TOTAL	259 943.67 €

Section d'Investissement

Dépenses

	<u>Vote 2021</u>
16 Emprunts	16 385.50 €
20 Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
21 Immobilisation corporelles	6 000.00 €
23 Immobilisations en cours	237 165.95 €
040 Opérations d'ordre	<u>6 034.81 €</u>
TOTAL	285 586.26 €

Recettes

	<u>Vote 2021</u>
040 Opérations d'ordre	41 700.00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	185 943.67 €
001 Excédent antérieur reporté	<u>57 942.59 €</u>
TOTAL	285 586.26 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 « ASSAINISSEMENT »

Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Section d'Exploitation (Pas de section d'investissement)

Dépenses

	<u>Vote 2021</u>
011 Charges à caractère général	4 500.00 €
65 Autres charges de Gestion Courante	<u>0.00 €</u>
TOTAL	4 500.00 €

Recettes

	<u>Vote 2021</u>
70 Produits des services	3 799.14 €
002 Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>700.86 €</u>
TOTAL	4 500.00 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 « SPANC »

Budget Lotissement communal le Champ Janaie

Section de Fonctionnement

Dépenses

	<u>Vote 2021</u>
011 Charges à caractère générale	80 005.00 €
66 Charges financières	505.00 €
042 Op. Ordre de transfert entre section	<u>265 556.73 €</u>
TOTAL	346 066.73 €

Recettes

	<u>Vote 2021</u>
7015 Vente de terrains aménagés	71 850.00 €
042 Op. Ordre de transfert entre section	287 342.34 €
002 Excédent de fonctionnement	<u>9 288.54 €</u>
TOTAL	368 480.88 €

Section d'investissement

Dépenses

001 Déficit reporté	36 693.81 €
1641 Emprunt	56 594.00 €
040 Opérations d'ordre	<u>287 342.34 €</u>
TOTAL	380 630.15 €

Recettes

168741 Avances de la commune	115 073.42 €
040 Opérations d'ordre	<u>265 556.73 €</u>
TOTAL	380 630.15 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 « LOTISSEMENT LE CHAMP JANAIE »

Etat des indemnités de fonction 2020 (DEL 2021-25)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'état des indemnités de fonction 2020 du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation annexée à cette délibération.

Association CSF : Bilan 2020, demande de subvention 2021 et mise en place d'une convention (DEL 2021-26)

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que l'association CSF de Médréac a présenté à la commune son compte administratif 2020 et le budget prévisionnel 2021. Monsieur Noël POLLET présente aux membres présents le compte rendu de ces budgets et de l'activité de l'association CSF.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de la subvention d'un montant de 48 226€ pour l'année 2021 qui se présente comme suit :

PÔLES	MONTANT
ALSH	25 515.00€
EVS	12 400.00€
CLUB PARENT	1 340.00€
CLAS	8 971.00€
Montant de la subvention demandée	48 226.00€

Monsieur le Maire précise que si la subvention dépasse la somme de 23 000€, l'association et la collectivité doivent conclure une convention, il demande donc l'autorisation de signer la convention s'y rapportant.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité (3 Abstentions) :

APPROUVE le bilan financier de l'association pour l'année 2020 ;

DECIDE de subventionner à hauteur de 48 226.00 € l'association CSF au titre de l'année 2021 pour soutenir ses missions d'intérêt général et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention financière avec l'association afin de définir les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

CHARGE Monsieur le Maire de verser la subvention de 48 226.00 €.

Vote des subventions aux associations 2021 (DEL 2021-27)

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes aux associations :

Nom de l'association	Ville	Vote de la subvention 2021	
Club des Menhirs	Médréac	400€	Présents : 15 Votants : 15+2 (2 contre- 15 pour)
Association Quads-cool	Médréac	1 000€	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
Association communale de Chasse	Médréac	400€ fonctionnement + 400€ pour le piégeage	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
UNC - AFN	Médréac	300€	<i>(Monsieur Noël POLLET, Président association UNC AFN a quitté la salle et n'a pas pris part au vote)</i> Présents : 15 Votants : 14+2 (2 contre - 14 pour)
Union Sportive Médréac	Médréac	3 000€	Présents : 15 Votants : 15+2 (3 abstentions - 14 pour)
Vie Libre section Médréac	Médréac	300 €	Présents : 15 Votants : 15+2 (2 abstentions - 15 pour)
Comité des fêtes de Médréac	Médréac	1 500€ + 500€	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
Comité des fêtes de Médréac (VDR)	Médréac	1 500€	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
Musiques et orgues	Montauban	170 €	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
Amicale des donneurs de sang	Montauban	150 €	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
EAPB Brocéliande - Athlétisme	Iffendic	50 €	<i>(Monsieur Olivier PIEDERRIERE, indirectement concerné, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote)</i> Présents : 15 Votants : 14+2 (16 pour)
OCCE Ecole publique (classe de découverte)	Médréac	50 € x 18 élèves Soit 900€ (*2) (*3)	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
CSF de Médréac (accueil de loisirs)	Médréac	25 515€	Présents : 15 Votants : 15+2 (3 abstentions - 14 pour)
CSF de Médréac (EVS)	Médréac	12 400€	Présents : 15 Votants : 15+2 (3 abstentions - 14 pour)
CSF de Médréac (Club parents)	Médréac	1 340€	Présents : 15 Votants : 15+2 (3 abstentions - 14 pour)
CSF de Médréac (CLAS)	Médréac	8 971€	Présents : 15 Votants : 15+2 (3 abstentions - 14 pour)
Association Gym Volontaire	Médréac	500€	<i>(Madame Magali GAUTIER, Présidente « association Gym volontaire » a quitté la salle et n'a pas pris part au vote)</i> Présents : 15 Votants : 14+2 (16 pour)
Association Med'Santé	Médréac	500€	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
GACM TELETHON	Montauban	100€	Présents : 15 Votants : 15+2 (17 pour)
Non affecté		5 104€	
Total prévu au budget		65 000.00€	

Pour les sorties scolaires, le Conseil Municipal précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite ou grande) par année scolaire (*1) Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ 15 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.

(*2) Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ pour un voyage dont le cout par élève est < 500 € : 50 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.

→ Pour un voyage dont le cout par élève est > 500 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

(*3) Un montant de 875€ a été versé en 2019 en acompte sur un voyage qui devait avoir lieu en 2020. Ce voyage n'ayant pas eu lieu il convient de déduire cette somme de la subvention accordée dans le cadre de l'organisation d'une classe découvert en 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité) :

DECIDE d'accorder les subventions énoncés ci-dessus au titre de l'année 2021 ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions.

Vente d'un tracteur et d'une épareuse (DEL 2021-28)

Ce point est reporté à un ordre du jour ultérieur.

Avis sur prise de compétence Mobilité par la communauté de communes St Méen Montauban (DEL 2021-29)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les objectifs de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) :

- Sortir de la dépendance automobile ;
- Accélérer le développement des nouvelles mobilités et le déploiement de nouveaux services numériques multimodaux
- Développer les mobilités actives (politiques cyclables, marche) ;
- Programmer les investissements dans les infrastructures de transport.

Avec cette compétence, l'Etat pose le cadre d'une organisation de la compétence mobilité à l'échelle intercommunale ou régionale. Il souhaite une couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrice de la Mobilité (AOM) d'ici le 1^{er} juillet 2021.

La communauté de communes St Méen Montauban s'est prononcée favorablement sur cette prise de compétence par délibération en date du 16/02/2021.

La compétence d'organisation de la mobilité se décompose en 6 blocs :

- Services réguliers de transport public de personnes ;
- Services à la demande de transport public de personnes ;
- Services de transport scolaire ;
- Services relatifs aux mobilités actives ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- Mobilités partagées des véhicules terrestres à moteur ;
- Services de mobilité solidaire.

Il est précisé que la compétence est globale, elle ne peut être scindée. Cependant, l'exécution de cette compétence peut s'exercer à la carte. En effet, si l'EPCI le souhaite, il peut laisser à la Région l'organisation des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire qu'elle assure actuellement sur le territoire communautaire. La communauté de communes conserve cependant la capacité de reprendre l'exécution de ces services ultérieurement si elle le souhaite. Le conseil communautaire étant favorable à la prise de compétence mobilité, il est prévu la modification des statuts de la communauté de communes St Méen Montauban.

Dans ce cas, l'avis des communes membres doit être sollicité dans les 3 mois suivant la décision de la communauté de communes conformément au droit commun du transfert de compétence du CGCT, article L. 5211-17.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la communauté de communes St Méen Montauban

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la modification des statuts de la communauté de communes St Méen Montauban dans le cadre de la prise de compétence mobilité

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cet avis au Président de la communauté de communes St Méen Montauban

Transfert de la compétence Eclairage (travaux et maintenance) au SDE 35 (DEL 2021-30)

Le Syndicat Départemental d'Énergie 35 (SDE 35) exerce depuis le 1^{er} mars 2007 la compétence optionnelle éclairage.

Le SDE 35 assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs ainsi que la maintenance et l'exploitation de l'éclairage public, notamment par l'intermédiaire d'un outil dématérialisé de gestion des installations.

Le SDE 35 agit en faveur de la sobriété énergétique et accompagne les collectivités qui lui ont délégué la compétence à mener une politique volontariste d'abaissement de l'éclairage afin de réduire les consommations et les pollutions lumineuses.

Le comité syndical du SDE 35, réuni le 12 juin 2013, a acté le fait qu'à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- le transfert de compétence éclairage concerne les travaux et la maintenance
- la maintenance de l'éclairage public est financée sur la base d'un forfait au point lumineux défini chaque année par la Comité syndical

Le SDE 35 participe au financement des travaux d'investissement et des petits travaux de fonctionnement selon les critères établis par le guide des aides adopté chaque année par le comité syndical du SDE 35.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à disposition du SDE 35 pour lui permettre d'exercer la compétence transférée.

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L1321-1 du CGCT, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence.

Cette mise à disposition est constatée par un procès verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Par ailleurs, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exercera la compétence transférée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1, L1321-2 et L5212-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 approuvant les statuts du SDE 35 et l'arrêté modificatif du 15 septembre 2020 ;

Vu la délibération n° COM_2013-06-12/10 du comité syndical du SDE 35 du 12 juin 2013 relative au transfert de compétence optionnelle éclairage ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de transférer au SDE 35 la compétence optionnelle Eclairage ;

DECIDE d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDE 35 ;

AUTORISE la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Eclairage au SDE 35 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

Achat d'un véhicule utilitaire pour les services techniques municipaux (DEL 2021-31)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de remplacer le système d'arrosage actuellement utilisé pour le fleurissement de la commune. En effet, il est nécessaire de prévoir le remplacement du tracteur SOMECA et de la tonne à eau qui deviennent usagés par un véhicule plus adapté.

L'acquisition d'un véhicule avec benne pour ensuite prévoir l'installation d'une citerne à eau avec un système de pompe est en projet,

Monsieur le Maire présente le devis qui a été demandé au Garage de la Renaissance.

Il s'agit d'un véhicule d'occasion de :

- Marque : RENAULT
- Modèle : Maxity 2,5 DCI Benne
- Genre : Camionnette
- Puissance : 8 cv

-Numéro de VIN : VF65SPTF24B3141730

-1^{er} mise en circulation : 15/02/2012

-Couleur : Blanc

-Numéro immatriculation : CB 955 MD

-Carburant : Diesel

Options et Accessoires : Rampe (équipée Girophare+triangle) + prise benne 12V

Garantie contractuelle : 6 mois ASA

Le prix du véhicule équipé est de 28 986.76€TTC (Véhicule 27 000.00€ + équipements 1 518.00€ + 468.76€ de frais administratifs).

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur l'acquisition de ce véhicule.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DIT que l'offre du Garage de la Renaissance est acceptée pour un montant de 28 518.00€TTC ET 468.76€TTC de frais administratifs soit un total de 28 986.76€TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 46/09.06.2020 (DEC 2021-04)

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Défeutrage terrain des sports/Regarnissage et sablage	MASSART	5 088.53€	08/03/2021
Engrais terrain des sports	HORTALIS	678.60€	10/03/2021
Licence portail pro DECALOG (bibliothèque)	DECALOG	4 920.00€	12/03/2021
Travaux électricité centre de loisirs	MANIVELLE S	486.00€	15/03/2021
Travaux enrochement station épuration	MENARD TP	5 376.00€	15/03/2021
Achat tronçonneuse	MENE LOISIRS	299.00€	17/03/2021
Travaux plomberie maison de santé	LEJART Claude	824.36€	30/03/2021

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE de la décision présentée ci-dessus lors de la réunion du 12 avril 2021.

Questions diverses

DIA :
- Allée de la clôture, pas de préemption
- 16 Rue des Charmes, pas de préemption

Le tirage au sort des jurés d'assises : 6 personnes tirées au sort sur la liste électorale de la commune

Madame Laurine Crespel : précise que les membres du conseil municipal des jeunes ont retenu le projet de mise en place d'un skate parc

Monsieur Olivier Piederriere : indique qu'une signalétique sera apposée sur le camion benne

Monsieur Noël Pollet : Indique que les travaux de défeutrage du terrain de football ont été réalisés

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 0h45.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 10 mai 2021 à 20h00